

Les voies de la philosophie

Aix-en-Provence, 24 octobre 2017

Philosophie et économie, les voies d'une complémentarité

Jean-Sébastien Gharbi

Il est assez inhabituel pour un universitaire de parler de lui à la première personne (à moins qu'il ne soit très célèbre et en fin de carrière). Pour cette raison, je vais passer le plus vite possible sur la partie qui parle de moi seulement. Je comprends bien l'intérêt de présenter les parcours professionnels (qui sont aussi des parcours de vie) de personnes ayant fait des études de philosophie pour celles poursuivant actuellement des études de philosophie – qui pensent trop souvent que ces études ne peuvent conduire qu'à enseigner la philosophie au lycée. Une autre raison pour laquelle je ne vais pas m'éterniser sur mon parcours, c'est que les interventions précédentes m'ont fait réaliser qu'il n'est finalement pas très original : je suis enseignant-chercheur comme le sont mes collègues universitaires en philosophie.

Dans le but de répondre à la demande des organisateurs de cette journée, je vais d'abord me présenter brièvement, avant de rentrer dans ce qui constitue selon moi le vif du sujet, à savoir expliquer un peu plus précisément ce que je fais aujourd'hui en abordant la question de la philosophie économique, pour finir par parler des qualités et aptitudes que l'on acquiert en faisant des études de philosophie.

Situation actuelle et parcours

Je suis actuellement maître de conférences en économie à l'université de Reims Champagne-Ardenne (dans le laboratoire REGARDS). Mes premières années d'études ne semblaient pas me prédestiner à cette fonction, vu que j'ai initialement fait des études de philosophie à Aix-en-Provence (jusqu'à la maîtrise, qui correspond au Master 1 actuel, mais qui était un diplôme à part entière). Mes études en philosophie n'étaient pas particulièrement orientées vers l'économie (mon mémoire de maîtrise portait sur *Le statut de la chose en soi dans la Critique de la raison pure*). Les années qui ont suivi ma maîtrise, j'ai tenté plusieurs fois (sans succès) le CAPES et l'agrégation du secondaire en philosophie.

Au cours des années durant lesquelles je passais les concours pour enseigner la philosophie dans le secondaire, j'ai rencontré un ami qui faisait une thèse en économie. Nous avons des discussions passionnantes et très animées à propos de la société et de son évolution. Après plus d'un an de vifs débats (nous avons des visions du monde très différentes et souvent opposées), j'ai commencé à lire des livres d'introduction à l'économie avec l'idée de mieux pouvoir argumenter contre ses positions.

De fil en aiguille, cet ami en est venu à me conseiller de m'inscrire dans le master 2 « Philosophie économique », porté par le GREQAM (devenu AMSE depuis), de l'université Aix-Marseille III (l'ancienne faculté de droit et d'économie, la philosophie dépendait alors de l'université Aix-Marseille I). C'est ainsi qu'après de nombreuses hésitations, je me suis inscrit dans un master 2 d'économie. Si elle a été extrêmement enrichissante, mon année de master 2 a été particulièrement intense en termes de travail : j'avais tout à découvrir et de nombreuses bases à rattraper. A la fin de mon master, j'ai eu la chance de me voir proposer un financement de thèse, en économie, et j'ai donc continué à étudier la philosophie économique

durant mes années de doctorat. Pour être un peu plus précis, j'ai fait ma thèse sur les implications philosophiques et économiques d'un modèle très original de redistribution des revenus proposés par Serge-Christophe Kolm¹.

De l'extérieur, mon « passage à l'économie », pour ainsi dire, peut sembler être une rupture, ou au moins une réorientation importante. De manière peut-être un peu surprenante, je vois dans ce parcours une continuité. J'avais commencé mes études avec l'idée que la philosophie permet de mieux comprendre le monde (et, malgré la naïveté de sa formulation, je pense que cette idée est loin d'être fausse). Or, il est aujourd'hui de plus en plus difficile d'essayer de comprendre notre monde sans prendre en compte l'économie, et donc sans parler d'économie. Cela suppose soit de se payer de préjugés (nous en avons tous forcément sur ces questions), soit de faire le détour par les théories qui entendent décrire et expliquer le fonctionnement de l'économie (la pertinence d'utiliser ici le singulier ou le pluriel étant déjà une question économique). A cette continuité très générale, on peut ajouter qu'il y a de nombreuses continuités thématiques conduisant de la philosophie à l'économie. Pour ma part je suis passé de la question de la justice sociale en philosophie politique, basée sur les débats découlant de *A Theory of Justice* de John Rawls², à des questions d'économie normative comme celle des règles de choix collectif ou du système d'imposition qui doit en découler.

La philosophie économique : éléments de présentation

Mes travaux se situent dans le sous-champ disciplinaire que l'on appelle « philosophie économique ». Je ne vais pas essayer ici de définir de manière formelle ce qu'est la philosophie économique. Il s'agit d'une question complexe, susceptible de conduire à nombreuses discussions et qui, pour cette raison, excède largement le propos de ce texte³. Je vais seulement fournir des éléments pour que les philosophes (étudiants ou enseignants) se fassent une première idée de ce qu'est ce sous-champ disciplinaire. Supposant que cet aspect est connu de mon auditoire, je laisserai totalement de côté les débats liés à la définition de la philosophie. En revanche, comme je m'adresse probablement à des non économistes, je vais préciser la définition de l'économie.

Tout comme pour la philosophie, la question de la définition de l'économie a été et est encore l'objet de débats. Toutefois, la définition la plus communément acceptée aujourd'hui, celle que vous trouverez mentionnée dans tous les manuels contemporains d'économie, définit l'économie comme « la science qui étudie le comportement humain en tant que relation entre des fins et des moyens rares susceptibles d'être utilisés différemment⁴ ». Cette définition est assez surprenante : elle renvoie en effet à un domaine beaucoup plus large que l'idée que l'on se fait habituellement de l'économie. Par exemple, elle ne mentionne pas des éléments comme la monnaie, le marché, les échanges ou les prix – pour ne rien dire de notions comme la croissance ou le chômage. Si l'on accepte cette définition, le fait qu'un étudiant choisisse de se rendre à une soirée d'anniversaire au lieu de réviser ses cours est un problème économique (le temps constituant une ressource rare susceptible d'être utilisée différemment). Dès lors qu'il parle d'économie au sens contemporain, il faut avoir en tête

¹ Jean-Sébastien Gharbi, *Le modèle ELIE de redistribution des revenus : économie normative et justice sociale*, 2012, thèse de doctorat en sciences économiques, université d'Aix-Marseille (AMSE-GREQAM), école doctorale n° 372. Le document complet est accessible sur ma [page professionnelle](#).

² John Rawls, *A Theory of Justice*, 1971, Cambridge, Cambridge University Press.

³ Pour plus de détails sur la définition de la philosophie économique et les questions qui y sont afférentes, on pourra se référer à l'introduction éponyme de Gilles Campagnolo & Jean-Sébastien Gharbi (dir.), *Philosophie économique, un état des lieux*, Paris, Editions Matériologiques (652 pages). La deuxième section du présent texte se permet de reprendre certains points mentionnés dans cette introduction.

⁴ Lionel Robbins, *An Essay on the Nature and Significance of Economic Science*, 1932, London, MacMillan, p. 15.

qu'un économiste réfère à cette définition – lorsqu'il ne le fait pas, il doit non seulement le préciser, mais aussi s'en justifier.

Un autre élément important à préciser, c'est que l'économie comme discipline scientifique, celle qui fait l'objet de recherches publiées dans des revues scientifiques, est aujourd'hui une discipline très largement empirique. Pour des raisons historiques, il arrive qu'on se représente (à tort) l'économie comme une discipline essentiellement théorique et peu intéressée par la confrontation à l'expérience. C'est une vision très datée (qui renvoie à la fin du dix-neuvième siècle et du tout début du vingtième). Au cours du vingtième siècle, l'économie a connu un virage empirique très marqué. Parmi les éléments ayant contribué à ce tournant, on peut notamment mentionner :

- La naissance de l'économétrie (dans les années 1930, mais surtout à partir des années 1950) qui consiste à utiliser des tests statistiques sur des bases de données économiques pour corroborer ou infirmer une hypothèse.
- L'économie expérimentale (à partir des années 1950, même si elle s'est véritablement développée dans les années 1970) qui consiste à vérifier par le biais de questionnaires ou de tests en laboratoires si et comment les êtres humains réels suivent les prédictions de la théorie économique.
- Le développement de l'économie comportementale (à partir des années 1980) qui utilise les acquis de la psychologie comportementale pour étudier des questions économiques. Les politiques publiques inspirées par les *nudges*⁵, portés théoriquement et institutionnellement par Sunstein et Thaler (ce dernier ayant reçu le Prix Nobel d'économie en 2017), en constituent l'exemple emblématique.

Une fois ces deux précisions importantes faites, il me semble essentiel de mentionner, *pour les écarter*, deux manières d'articuler philosophie et économie qui sont des voies sans issue pour la philosophie économique.

La première consiste à imaginer que le philosophe pourrait donner *a priori* des bornes (par exemple sur la base de critères éthiques) à l'économie. Le philosophe s'érigerait ainsi en garant de la correction de la démarche de l'économiste. Pour utiliser une métaphore, l'économiste jouerait alors sur un terrain qui aurait été tracé au préalable par le philosophe. Dans un tel cadre, on le voit, le travail de l'économiste serait limité *ab initio* aussi bien en termes de méthodes que de conclusions. Evidemment cette façon de concevoir les rapports entre philosophie et économie, que l'on pourrait sans exagérer qualifier « d'annexion épistémologique », ne correspond pas à ce que fait la philosophie économique.

La seconde manière fautive d'articuler philosophie et économie consisterait à concevoir le philosophe comme intervenant *a posteriori* pour interpréter et éventuellement corriger les erreurs de l'économiste. Le philosophe serait comme la chouette de Minerve, il percevrait un sens et des enjeux au travail de l'économiste qui, en raison d'une sorte de cécité étrange, demeureraient inaccessibles à ce dernier. Dans cette seconde perspective, l'économie serait encore subordonnée à la philosophie – bien que d'une manière un peu différente.

L'erreur de ces deux façons d'articuler philosophie et économie, c'est qu'elles consistent à présenter les deux disciplines comme extérieures l'une à l'autre. Le philosophe imposerait alors (*a priori* ou *a posteriori*) des contraintes *non économiques* à l'économie – dont on se demande bien pourquoi elle les prendrait en compte. Pour le dire d'un mot, la philosophie économique tel que ce sous-champ disciplinaire s'est développé depuis plus d'une trentaine d'années commence avec le refus de faire du philosophe le roi des sciences particulières. C'est d'abord parce que l'économie et la philosophie ne sont pas extérieures

⁵ Cass Sunstein & Richard Thaler, *Nudge*, 2008, New Haven, Yale University Press.

l'une à l'autre dans la philosophie économique que ce sous-champ disciplinaire ne consiste pas (et *ne peut pas* consister) à subordonner l'économie à la philosophie (ou l'inverse, d'ailleurs).

En une formule qui pourra sembler légèrement paradoxale (alors qu'on vient juste de repousser une caricature du philosophe-roi de Platon), faire de la philosophie économique exige que l'économiste devienne philosophe ou que le philosophe devienne économiste. Bien entendu, il ne s'agit pas de dire que tout économiste doit être philosophe, seulement que toute personne qui souhaite contribuer à la philosophie économique le doit.

La philosophie économique prend acte du fait que le travail de l'économiste implique toujours de faire des choix : des choix méthodologiques, évidemment, mais aussi des choix concernant les objets d'étude, dont le statut d'objets, de choses données, ne pas toujours de soi. Pour le dire d'un mot, de tels choix sont toujours et forcément philosophiques – et la philosophie économique analyse, explore et discute ces choix. On peut donc faire de la philosophie économique de bien des façons. On peut tenter d'explicitier les engagements (ontologiques, épistémologiques, éthiques ou même rhétoriques⁶) des concepts, des modèles et des théories économiques. On peut aussi défendre une position normative que ce soit à nouveaux frais ou en s'appuyant sur une tradition de pensée (utilitariste, kantienne, aristotélicienne, *etc.*). Il est important de noter que l'expression « philosophie économique » n'est pas une autre manière d'appeler la théorie économique en général. Alors que la théorie économique s'intéresse avant tout aux conclusions qu'un appareil conceptuel permet d'atteindre (en prenant les concepts uniquement comme des outils), la philosophie économique s'intéresse aux concepts eux-mêmes et les place au centre de sa réflexion (se focalisant sur la façon dont ils s'articulent les uns avec les autres et sur les choix qu'ils enveloppent).

Puisqu'il lui faut véritablement investir dans la discipline scientifique qu'est l'économie, il n'est pas immédiat pour l'étudiant en philosophie de faire de la philosophie de l'économie. Il n'y a aucune raison de penser qu'il est plus facile de faire de la philosophie économique que, par exemple, de faire de la philosophie des sciences physiques (encore que mes connaissances sur ce dernier sujet soient très limitées). Cela demande un long travail de familiarisation avec les concepts, les théories et les raisons qui les soutiennent, et par conséquent une connaissance (au moins partielle) de l'histoire de cette discipline. L'une des difficultés pour le philosophe (les économistes pourraient parler métaphoriquement de « barrière à l'entrée ») tient à la technicité de l'outil mathématique utilisé par les économistes⁷. Et ce n'est pas le seul aspect qui exige un véritable travail de familiarisation. Il est à noter que ce type de travail n'est pas plus immédiat pour un économiste. Il ne suffit pas de lire un article d'économie pour en comprendre les forces et les faiblesses, pas plus qu'il ne suffit de lire un ouvrage de philosophie pour en saisir pleinement les tenants et les aboutissants. En 1958, Amartya Sen avait obtenu un financement d'une durée de quatre ans alors qu'il était déjà professeur d'économie. Tel qu'il le raconte⁸, ce financement lui avait été accordé sur la base de ses travaux antérieurs et il n'avait aucun compte à rendre de ce qu'il en faisait. Il pris alors la décision surprenante d'étudier la philosophie. C'est, au moins en partie, parce qu'il a pris la philosophie au sérieux qu'Amartya Sen a notablement contribué à la reconnaissance de la philosophie économique.

⁶ Sur ce point, voir les travaux de Deirdre McCloskey.

⁷ La première page du livre de Gérard Debreu intitulé *Théorie de la valeur* (1959, Paris, Dunod) pose que la lecture de ce livre ne requière « en principe, aucune connaissance mathématique ». L'auteur pêche clairement par optimisme.

⁸ Voir notamment la [notice biographique qu'il a rédigée](#) lorsqu'il a reçu le Prix Nobel d'économie en 1998 et dont une section s'intitule « Philosophy and economics ».

La philosophie économique n'est donc pas forcément principalement une affaire d'économiste. Il est vrai qu'en France, les spécialistes de philosophie économique sont le plus souvent des économistes (si l'on tient compte de leur formation universitaire et de la discipline à laquelle ils se rattachent institutionnellement). Mais dans la plupart des autres pays, les spécialistes de philosophie économique viennent le plus souvent de la philosophie. Cela explique en partie qu'en anglais, ce que nous désignons comme « philosophie économique » est souvent appelé « *philosophy of economics* ».

Qualités et aptitudes des étudiants en philosophie

Il me faut à présent parler des qualités et aptitudes des étudiants en philosophie. C'est une question difficile parce qu'il n'est pas aisé de faire le départ entre les qualités individuelles et les qualités apportées par un cursus universitaire. Les intervenants précédents ont avec raison mis en avant les capacités d'analyse et de synthèse, de rédaction, la grande capacité de travail et l'autonomie – et je ne vais pas prendre le risque de dire moins bien qu'eux ce qu'ils ont déjà dit. Je vais donc me focaliser sur un aspect qui a été mentionné seulement en passant à savoir l'aptitude à la recontextualisation conceptuelle. Je vais d'abord expliquer ce que j'entends par cette formule, avant de montrer que cette notion, dont la portée pourrait sembler être uniquement théorique, peut prendre une portée très pratique.

La formule « recontextualisation conceptuelle » peut sembler barbare. Elle renvoie pourtant à une question très simple : dans quel cas et avec quelles limites peut-on utiliser un concept venant d'une théorie (ayant son propre cadre) dans une autre théorie (ayant un cadre qui n'est pas le même) ? Tout étudiant en philosophie est constamment confronté à des recontextualisations conceptuelles au cours de ses études simplement parce que les débats entre philosophes relèvent bien souvent de ce type de recontextualisation. Quand l'économiste Friedrich Hayek parle d'évolution culturelle, peut-on considérer qu'il utilise un analogue de l'évolution au sens darwinien du terme ? Quelles sont les conséquences de répondre positivement ou négativement à la question précédente ? Il est important de comprendre qu'un concept ne peut *pas plus* être transposé sans ajustement dans un autre environnement théorique, qu'une pièce mécanique ne peut être déplacée d'un mécanisme à un autre ayant une fonction toute différente sans réglage. Souvent, on pense que la pensée étant plastique, ses outils, les concepts le sont aussi. Cela est faux parce que la plasticité est une propriété de la pensée elle-même et pas du concept. Le fait que les concepts subissent un ajustement signifie précisément qu'on n'opère pas seulement un déplacement, mais aussi à une modification du concept en procédant donc *mutatis mutandis*.

Dans le domaine théorique, la recontextualisation conceptuelle est très utile lorsqu'on travaille avec un spécialiste d'un autre domaine. Dans ce cas-là, on fonctionne toujours un peu par analogie avec ce que l'on connaît. En partie à cause de ce fonctionnement par analogie, il arrive que l'échange soit difficile, voire que l'on ne se comprenne pas. Cette difficulté se rencontre en particulier lorsqu'on participe à des projets touchant la société dans sa totalité, sans que l'on puisse désigner une unique discipline comme étant prépondérante au vu de la question posée. Lors d'un séjour à la *Chaire Hoover d'éthique économique et sociale* de l'université catholique de Louvain, j'avais été particulièrement frappé par la capacité du philosophe Philippe Van Parijs non seulement à faciliter les échanges entre spécialistes de diverses sciences humaines et sociales, mais parfois à littéralement faire office de traducteur, s'adressant aux uns et aux autres alternativement, et rendant ainsi l'échange possible.

L'intérêt de la recontextualisation conceptuelle n'est toutefois pas uniquement théorique. La célèbre « crise des *subprimes* » qui a eu lieu en 2007 a été en grande partie causée par le fait que l'on a considéré que, pour utiliser une formulation cartésienne, des modèles à la réalité la conséquence était bonne, autrement dit que ce qui valait dans un

modèle faisant, par construction, des hypothèses très fortes, valait aussi dans la réalité. On peut ainsi parler d'un échec de recontextualisation conceptuelle – bien que ce soit une façon lapidaire et donc forcément polémique de parler d'un événement très complexe. Pour prendre un exemple moins polémique, tous les cas médiation sociale et politique qui se soucient réellement de médiation supposent non seulement d'écouter la parole de tous les parties-prenantes, mais aussi de les prendre véritablement en compte. Après des études de philosophie, l'une de mes amies a été pendant plusieurs années médiatrice sur des questions de co-construction de l'espace social. Elle considérait que pour trouver un accord qui soit le plus satisfaisant possible pour tous les partis, il fallait comprendre la vision du monde de chacun des intervenants (comme on pourrait étudier un système philosophique). Bien évidemment, il s'agit d'une conception « idéaliste » de la médiation, une conception qui souhaite véritablement comprendre et qui cherche certes un compromis, mais le compromis le moins douloureux possible. Des travaux comme ceux menés par Barbara Allen sur les questions de santé publique liées au niveau de pollution local et qui permettent de ne pas immédiatement disqualifier la parole des citoyens sous le prétexte (vrai, mais en l'occurrence non-pertinent) qu'ils s'expriment dans un langage scientifiquement invalide peuvent constituer un exemple de ce type de médiation⁹. On peut aussi penser à toutes les démarches d'organisation sociale que l'on qualifie d'« ascendantes » (en utilisant souvent la formule anglaise « *bottom-up* »), lesquelles supposent un important travail de co-construction.

Cette aptitude pratique à la recontextualisation conceptuelle est ce qui fait que les « philosophes » ont tendance non seulement à penser en dehors des cadres déjà existants, mais aussi à voir quels problèmes sont susceptibles de se poser si l'on modifie un élément d'un système. Je crois que c'est ce versant pratique de la recontextualisation conceptuelle qui explique que les docteurs en philosophie sont, de façon un peu étonnante pour un français, particulièrement prisés sur le marché du travail américain.

⁹ On peut notamment penser à ses travaux sur la zone de Fos-sur-Mer. Voir Barbara Allen & al., « Exemple d'une étude participative en Santé-Environnement : Étude participative en Santé-Environnement ancrée localement (EPSEAL) sur le front industriel de la zone Fos-sur-Mer/Étang de Berre (France) », *Les Cahiers de la Recherche-Santé, Environnement, Travail*, n° 12, 2018, pp. 12-14.